



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 15 mai 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'état de vigilance sécheresse maintenu en Creuse

#### Premières restrictions d'eau dans les communes les plus impactées du Grand Guéret

Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Préfète de la Creuse s'est engagée lors du dernier comité eau à poursuivre les efforts de suivi et d'anticipation des crises consécutives au changement climatique en invitant l'ensemble des acteurs à unir leurs efforts et leurs moyens pour contenir la consommation et assurer la continuité d'un partage équitable des ressources en eau.

Les verdoyants paysages creusois et les pluies de ces derniers jours ne doivent pas faire oublier ce qui ne se voit pas ou s'oublie vite : un hiver sec responsable d'une recharge insuffisante, un déficit pluviométrique de près de 35 % en avril, des débits des cours d'eau qui restent inférieurs aux moyennes saisonnières et des ressources souterraines jugées très précaires : un discret tableau qui ne présage rien de rassurant pour écarter tout risque de sécheresse printanière et estivale sur le territoire.

#### Des niveaux de captage anormalement bas

La Creuse ne possède pas de nappes phréatiques, hormis sur Gouzon, et les précipitations printanières profitent dorénavant quasi exclusivement à la végétation. Le niveau des captages qui servent à l'alimentation en eau potable traduit cet état : ils produisent en moyenne 20 % de moins que l'an dernier à la même époque notamment dans le nord du département et en particulier sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret où le déficit peut atteindre 50 % sur certaines communes.

A l'échelle du département, les seuils ne sont pas encore atteints pour pouvoir déclencher des restrictions qui toucheraient tout le département et toutes les activités. C'est pourquoi après consultations des membres du comité eau, Madame la préfète a décidé de proroger l'état de vigilance jusqu'au 12 juin prochain. Cela permet grâce aux remontées des bilans de production/consommation d'eau potable transmis par les unités de gestion de l'eau de suivre finement la situation. Madame la Préfète encourage vivement ces acteurs à transmettre avec régularité ces précieuses informations.

### Contact presse

#### Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : [pref-communication@creuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@creuse.gouv.fr)



[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

### **Mise en place d'une stratégie collégiale pour mieux faire face aux crises**

C'est d'ailleurs l'examen précis des ces données qui a permis aux maires du périmètre de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret (CAGG) réunis à l'initiative de son président, de décider, concomitamment à l'existence d'un arrêté départemental de vigilance de prendre des arrêtés municipaux, entraînant des restrictions concernant l'eau potable sur une vingtaine de communes plus particulièrement exposées à un risque de pénurie.

Madame la préfète salue les efforts d'anticipation entrepris par ces élus grâce à la prise de ces arrêtés en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par le Code général des collectivités territoriales. Elle rappelle que seule la conjonction des efforts de chacun est susceptible d'assurer la nécessaire anticipation pour pouvoir assurer un équitable partage de la ressource dans un contexte dorénavant connu de raréfaction de celle-ci.

Une nouvelle évaluation de la situation sera réalisée lors du prochain comité eau le 7 juin prochain ainsi qu'une évaluation potentielle des effets des arrêtés municipaux sur la maîtrise de la consommation. D'ici là le maître mot reste la sobriété dorénavant jugée comme un comportement citoyen à adopter dans tous les usages quelles que soient les ressources concernées : eau , énergie...